Fiche de lecture
Mai 2016

François Heisbourg, Comment perdre la guerre contre le terrorisme, Les essais, Stock, 2016

Abbaye de Brantôme, Le massacre des innocents

François Heisbourg est diplomate d'origine, devenu expert en relations internationales, chercheur et enseignant. Il est président de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) et du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP). Il est conseiller spécial du président de la Fondation pour la recherche stratégique. Il a fait partie du comité de pilotage du Livre Blanc du gouvernement *La France face au terrorisme,* de la Commission du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité nationale (qui a produit les Livres blancs de 2008 et 2013) ainsi que de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (ICNND).

Il a publié de nombreux ouvrages, en particulier sur les armements, le Moyen-Orient et les questions de terrorisme.

« Comment perdre la guerre contre le terrorisme » : contenu de l'ouvrage

L'ouvrage a été écrit après les attentats du Bataclan et avant le massacre de la promenade des Anglais à Nice. Il se présente sous la forme d'un « décalogue pour une défaite » : il énumère, explique et commente les dix règles à suivre pour perdre la lutte contre le terrorisme, montrant pour chacune que le gouvernement français les applique avec une certaine constance. Dès l'introduction, il reconnaît que le terrorisme ne peut toujours être prévenu et que les risques existent et existeront longtemps. Toutefois, les citoyens ne peuvent accepter de vivre avec ce risque que s'ils sont convaincus que les pouvoirs publics mettent tout en cause pour le prévenir. Or, par incompétence et mauvaise compréhension de la situation, ce n'est pas le cas aujourd'hui en France. D'autres pays (Royaume-Uni, Espagne, Italie, Allemagne) ont fait face pendant des années au terrorisme sans pour autant renoncer aux libertés

fondamentales et à la démocratie, sans que la cohésion sociale soit altérée, sans que leur politique étrangère en soit influencée. A l'inverse, les Etats-Unis nous montrent ce qu'il ne faut pas faire : lois liberticides, création de zones de non droit, invasion de l'Irak, avec son coût colossal, ses pertes énormes en vies humaines et la déstabilisation de tout le Moyen-Orient. Or, nous nous engageons plutôt dans la mauvaise voie.

L'incompétence d'abord, telle qu'elle ressort des premières règles du décalogue : elle consiste à ne pas anticiper, à mal gérer, à mal communiquer, enfin à ne pas apprendre de l'expérience.

La France a, il faut le reconnaître, anticipé, au moins en partie : la collecte du renseignement est efficace, la plupart des terroristes ont été repérés et fichés. C'est l'exploitation et le suivi qui ont pêché, non pas faute de moyens de droit, mais d'abord faute de personnel et de moyens tout court. Cette carence, qui a joué pour les attentats de 2015, a commencé à être réparée avec la création de la DGSI en 2014 (Direction générale de la sécurité intérieure)[1], dotée, à l'inverse de la DCSI qui l'a précédée, d'une autonomie budgétaire et dont les moyens montent en charge depuis lors. Mais la question n'a pas été seulement celle des moyens : l'affaire Merah a révélé en 2012 la marginalisation du renseignement de proximité liée à la décision en 2008 de fusionner la DCRG (direction centrale des renseignements généraux) et la DST (Direction de la surveillance du territoire). Cette fusion s'est mal passée, la mission et la culture des deux directions étaient très différentes : d'un côté, la DST, direction parisienne, secrète, dont le cœur de métier était le contre-espionnage, de l'autre les RG, direction provinciale, arrimée en toute transparence aux acteurs locaux. La conséquence en sera une appréciation divergente sur la dangerosité de Mohamed Merah et la « perte de vue » d'un des frères Kouachi parti s'installer en province. Depuis 2014, la DGSI s'efforce de reconstituer le réseau de renseignement de proximité qui existait antérieurement mais la tâche s'avère difficile.

Seconde règle : mal se préparer. En novembre 2015, de manière difficilement évitable, l'effet de surprise a joué à plein : l'équipée terroriste a commencé à 21h 25 et il aurait été impossible d'empêcher les morts du premier quart d'heure (essentiellement aux terrasses de cafés et de restaurants). Le fait que le Stade de France ait échappé à la panique est à mettre au crédit des autorités et aux techniques de fouille à l'entrée, très au point. Mais ce n'est qu'à 22 h qu'une équipe de la BAC rentre au Bataclan avec des moyens dérisoires, faisant cesser le massacre, et ce n'est qu'à 22 h 15 que le RAID y intervient. Les spectateurs valides sont évacués peu à peu mais les blessés seront soignés tardivement. Des errements proches avaient marqué les attentats de janvier 2015 : le RAID (police) et le GIGN (gendarmerie) ont été concentrés tous deux à Villers-Cotterêts, en zone gendarmerie, contre les frères Kouachi, et il faudra rapatrier en hâte le RAID lors de la prise d'otage de Vincennes, alors même que le

[1] La DGSI a repris les missions de la Direction centrale de la sécurité intérieure (DCSI) issue en 2008 du rapprochement de la Direction centrale des renseignements généraux et de la Direction de la surveillance du territoire. Selon le décret du 30 avril 2014, elle est chargée, « sur l'ensemble du territoire de la République, de rechercher, de centraliser et d'exploiter le renseignement intéressant la sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation ».

responsable de cette prise d'otage (Amedy Coulibaly) avait déjà tué une policière la veille et que l'on pouvait en inférer qu'il risquait de lancer une nouvelle opération. Quant à l'assaut de Saint Denis en novembre 2015, c'est un modèle d'absence de maîtrise : des terroristes faiblement armés et pourtant 5000 balles tirées, une maison détruite, une complice tuée alors qu'elle souhaitait avoir la vie sauve et qu'il aurait été utile de l'interroger.

Troisième règle : mal communiquer. Toute défaillance des autorités en ce domaine (mensonge ou arrangement avec la vérité mais aussi absence de consignes de comportement) se paie cher. Les pouvoirs publics n'ont pas communiqué en novembre 2015 avec les personnes prises dans l'attentat ou proches de lui, pour les avertir, les guider, leur dire que faire. Ils ont alors manqué à leur mission.

Quatrième règle : n'organiser aucun retour d'expérience, comme le font les militaires après une opération et la protection civile après une catastrophe. Certes, un Centre interministériel de crise a été créé à Beauvau. Mais la France se refuse à réfléchir sur les éventuelles carences des pouvoirs publics lors des attentats, de crainte que les défaillances ne soient exploitées politiquement Elle n'a mis en place après janvier 2015 aucune Commission pour tirer les leçons de l'attentat contre Charlie (même les Etats-Unis l'ont fait après le 11 septembre). Après les attentats de novembre 2015, les pouvoirs publics n'ont pu empêcher une enquête parlementaire mais la volonté était clairement de ne pas lui faciliter la tâche et de mépriser ses conclusions[2].

A ces règles qui nous conduisent à la défaite par incompétence s'ajoutent les contresens. Utiliser le terme de « guerre » en est un : c'est un terme qui n'a rien de péjoratif et qui anoblit même l'adversaire ; il est inapproprié puisque la consigne est aussi de continuer à vivre normalement. En fait le terme sert à justifier le durcissement du droit mais la question de l'ennemi est centrale : or, en l'occurrence, s'il y a un ennemi, il est intérieur et il est français. Contresens aussi lorsque, en représailles de la tuerie de novembre 2015, un bombardement massif est lancé contre Raqqa : a priori, cela fait sens puisque Daech est la base arrière du terrorisme…Mais est-ce si vrai ? La tuerie du 15 novembre a été organisée localement, Daech se contentant d'en être l'inspirateur. De plus, l'efficacité des actions militaires menées contre Daech reste à démontrer. Il ne faut pas en attendre en tout cas des solutions rapides, tant est profond le chaos du Moyen Orient (en Irak, en Syrie, en Libye, au Yémen).

Enfin, le gouvernement a joué sur la peur et les divisions et non sur la raison : proposition d'inscription dans la Constitution de la déchéance de nationalité pour les seuls bi nationaux (essentiellement des personnes d'origine maghrébine), état d'urgence trop prolongé alors que son efficacité diminue avec le temps, vote d'une loi qui banalise l'état d'exception…et surtout refus de construire un bilan critique lors des différents attentats. Il était loisible, sans être indispensable, d'inscrire l'état d'urgence dans la Constitution, mais déraisonnable de le prolonger sans cesse, sauf

[2] Le ministre de l'Intérieur, répondant au rapport de l'Assemblée nationale déposé le 5 juillet 2016 (Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015) jugeait que, contrairement à ce qui y est dit (et à ce qu'avaient reconnu plusieurs responsables auditionnés par la Commission), « il n'y a pas de failles dans la lutte contre le terrorisme ».

à risquer d'inévitables dérives, une focalisation sur les « minorités visibles » qui défait l'unité nationale et une efficacité déclinante. Au demeurant, le durcissement du droit n'a pas d'impact sur le terrorisme : les dictatures (le régime russe) en sont tout autant victimes que les démocraties. Dernier contresens : ne pas comprendre qu'une part de la solution réside dans l'unité européenne. La France n'a pas fait de propositions pour accroître l'efficacité d'une lutte mieux concertée.

Appréciation

Le livre est dur pour le gouvernement tout en reconnaissant ses efforts et en évitant de le rendre responsable de la répétition des attentats. Il ne l'attaque pas sur les dispositifs de protection mis en œuvre ici ou là (ce n'est pas un ouvrage technique, même s'il analyse certains épisodes des attentats). Il reconnaît que le risque zéro n'existe pas et que la lutte contre le terrorisme sera longue et difficile. L'attaque est bien plus terrible : c'est sur son absence de stratégie que le gouvernement est jugé, et jugé comme « ne faisant pas le poids » (l'ouvrage cite ainsi le Livre de Daniel dans l'Ancien testament : « Tu seras jugé, tu ne feras pas le poids, tu seras dispersé »). C'est la médiocrité, dit-il, qui est aux commandes, ce sont les petits calculs sordides qui inspirent un pouvoir qui espère « tenir » jusqu'aux présidentielles de 2017 en hystérisant le débat et en lançant de fausses pistes comme la déchéance de nationalité. Dès la fin de 2015, au moment où il a été rédigé, la thèse de l'ouvrage était convaincante puisque les premiers mois de 2016 ont été consacrés à des débats qui n'avaient à voir qu'en façade avec la lutte contre le terrorisme. Depuis lors, la suite des évènements (le massacre de Nice) renforce encore le diagnostic. Les décisions prises alors sont précisément celles que l'ouvrage juge particulièrement inefficaces : augmenter les frappes en Syrie, prolonger l'état d'urgence, maintenir l'opération Sentinelle, toutes actions qui visent essentiellement à rassurer l'opinion publique et pas à lutter contre le terrorisme. La ligne officielle, c'est que se battre contre Daech en Syrie, c'est se battre contre le terrorisme, que l'état d'urgence constitue un rempart, que des soldats dans les rues, cela protège la population (rappelons que les soldats présents ont refusé d'intervenir au Bataclan sur demande de la police parce qu'ils n'avaient pas d'ordre et ont également refusé de prêter leurs fusils aux policiers) et que, en dehors de ces remèdes, il ne faut pas réfléchir, parce que c'est la guerre et que, comme l'a dit récemment le Premier ministre, comprendre, c'est déjà excuser. Pour autant, le livre est peut-être trop sévère parfois : derrière ces erreurs et ces manques, le renseignement se réarme et sur le long terme, cet effort sera payant.